

CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 14/02/2024
DELIBERATION N°CS-2024/04

OBJET : Budget primitif 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février à 19 heures, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 12 jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle du Conseil communautaire, salle des Vallons, CCVL, 27 chemin du Stade – 69670 VAUGNERAY, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents au titre des affaires générales

Mesdames : A. NELIAS, C. POUZERGUE, H. DROMAIN, V. SARSELLI, C. SCHUTZ

Messieurs : F. FORT, D. MALOSSE, J-M. THIMONIER, P. TISSOT, A. GALLIANO, J-C. KOHLHAAS, F. GROULT, E. HORRIOT, F. PASTRE, Y. JAILLARD, D. AUDIFFREN, J-C. CORBIN, J-Y. GARABED, J-L. VIDALOT, A. BROTTE, S. HOUDEAU, S. BOUKACEM, F. FOURDIN

Président : J-C. KOHLHAAS

Secrétaire de séance : F. GROULT

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 23 / Voix : 61 sur 109).

Convocation en date du : 1^{er} février 2024

Nature de l'acte : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1)

Monsieur le Président expose que le budget 2024 a été élaboré en tenant compte des propositions débattues lors du Débat d'orientation budgétaire (Cf. délibération n°2023/35 du 19/12/2023).

Il présente au Conseil syndical les propositions soumises au vote pour la section de fonctionnement (présentation par nature et par chapitre) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<u>DEPENSES</u>	PROPOSITION NOUVELLE
011 – charges à caractère général	424 828,00 €
012 – charges de personnel	534 600,00 €
65 – autres charges de gestion courante	46 727,00 €
66 – charges financières	35 000,00 €
D023 – virement à la section d'investissement	243 240,57 €
D042 – dotations aux amortissements	20 000,00 €
TOTAL DEPENSES	1 304 395,57 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<u>RECETTES</u>	PROPOSITION NOUVELLE
R002 – excédent antérieur reporté	44 493,57 €
731 – impôts et taxes (participation des adhérents)	48 000,00 €
74 – dotations, subventions et participations	1 211 902,00 €
TOTAL RECETTES	1 304 395,57 €

Jean-Charles KOHLHAAS expose ensuite les propositions soumises au vote pour la section d'investissement (présentation par nature et par « opération d'équipement » ou par chapitre) :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<u>DEPENSES</u>	PREVISION DE CREDITS OUVERTS (DONT RAR)
D001 – solde d'exécution d'investissement reporté	361 817,10 €
OPE11 – aménagements piscicoles des seuils en rivière	467 574,60 €
OPE12 – restauration et aménagements de berges	332 360,00 €
OPE13 – entretien de la végétation du lit et des berges	44 100,00 €
OPE14 – observatoire du fonctionnement du bassin versant	54 459,80 €
OPE16 – aménagements hydrauliques de protection contre les inondations du bassin versant de l'Yzeron	1 067 867,00 €
OPE18 – aménagements hydrauliques de protection contre les inondations sur la Chaudanne à Grézieu la V.	15 000,00 €
OPE19 – PEP Programme d'études préalables	1 033 000,00 €
D20 – Opérations non affectées	122 069,80 €
D21 – Opérations non affectées	169 500,00 €
D16 – emprunts	65 000,00 €
D041 – opérations patrimoniales	450 000,00 €
TOTAL DEPENSES	4 182 748,30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	PROPOSITION NOUVELLE
R10 – FCTVA	298 179,70 €
R1068 – Excédents de fonctionnement affectés à l'investissement	797 757,30 €
R13 – Subventions d'investissement	1 275 726,40 €
R16 – Emprunt	1 097 844,33
<i>Total recettes réelles</i>	<i>3 469 507,73 €</i>
R021 – virement de la section de fonctionnement	243 240,57 €
R040 – amortissements	20 000,00 €
R041 - opérations patrimoniales	450 000,00 €
<i>Total recettes d'ordre</i>	<i>713 240,57 €</i>
TOTAL RECETTES	4 182 748,30 €

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5212-16,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-25-00002 du 25 janvier 2024 relatif à la modification des statuts du syndicat SAGYRC et notamment son article 3 sur les compétences de ce dernier,

Vu la délibération du Conseil syndical du Sagyrc n°CS-2023/35 du 19 décembre 2023 relative au Débat d'Orientaion Budgétaire,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du Bureau réunis en date du 1^{er} février 2024,

Considérant que, au vu de l'arrêté relatif aux statuts du syndicat, la présente délibération relève des affaires générales,

Où l'exposé du Président du SAGYRC,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 53 voix « pour », 8 voix « contre » et 0 voix d'abstention :

ARTICLE 1: DE CREER une Opération 19 en section d'investissement intitulée : PEP – Programme d'études Préalables selon la même clé de répartition que celle de l'opération 16 :

- GEMA : 3,03 %,
- PI - Métropole de Lyon : 96,97 %.

ARTICLE 2: D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2024 établi et voté par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement :
 - ✓ avec les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - ✓ avec vote formel sur chacun des chapitres.

ARTICLE 3 : **D'AUTORISER** le Président du SAGYRC à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

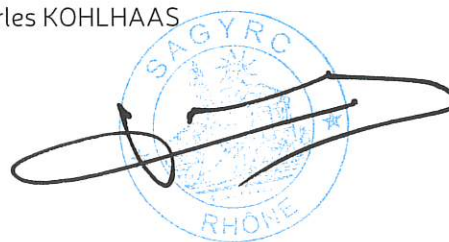
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 février 2024 et de la publication sur le site Internet de l'établissement.

LE PRESIDENT

Jean-Charles KOHLHAAS

A circular blue ink stamp is positioned over the signature. The stamp contains the text 'SAGYRC' at the top and 'RHONE' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and stars. A large, bold, black handwritten signature is written across the stamp.